DÉPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE TARCENAY-FOUCHERANS

CANTON

25620 TARCENAY-FOUCHERANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2023

DCM: N° 2023-07-07

OBJET: ATELIER MUNICIPAL: CREATION D'UNE CUVE DE RETENTION ET DE STOCKAGE D'EAUX PLUVIALES: DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

> L'an deux mil vingt-trois Le 5 juillet

Envoyé en préfecture le 22/08/2023

Recu en préfecture le 22/08/2023

Publié le

ID: 025-200082758-20230705-2023_07_07-DE

NOTA: Compte-rendu de cette délibération affiché le 11/07/2023 Convocation du Conseil du

01/07/2023

Membres en exercice: 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : M. Emmanuel LACOMBE, excusé, pouvoir à M. Pierre CLAUSSE; Mme Isabelle LEFEBVRE, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT; Mme Nathalie LAURENT, excusée, pouvoir à Mme Christina MARCHAND; Mme Mireille PICARD, excusée, pouvoir à M. Nicolas **DEMOLY**

Absents:

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme M. Pierre CLAUSSE pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'une cuve de rétention et de stockage d'eaux pluviales d'un volume de 100 M3.

La Commune a fait l'acquisition d'un bâtiment existant pour en faire son atelier Municipal. L'objet des travaux est l'isolation et la rénovation de la partie existante, l'extension du bâtiment, l'installation d'une cuve de rétention et de stockage des eaux pluviales, qui seront réutilisées dans diverses actions:

- > Utilisation par les pompiers
- > Curage du réseau assainissement
- > Lavage du matériel de la Commune
- > Utilisation pour les chantiers TP

Selon les pièces du marché, le coût des travaux et de la maîtrise d'ouvrage s'élèvent à 62 107,38 € HT soit 71 962,35 € TTC.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- S'engage à réaliser et à financer les travaux de création d'une cuve de rétention et de stockage d'eaux pluviales dont le montant s'élève à 62 107,38 € HT.
- Se prononce sur le plan de financement suivant :

Département (30 % du montant HT 62 107,38 €) 18 632,21 € DETR 46,20 % 28 717,61 € Fonds libres: 24 612,53 € Montant TTC

71 962.35 €

Envoyé en préfecture le 22/08/2023

Reçu en préfecture le 22/08/2023

Publié le



- Sollicite l'aide financière du Département

ID: 025-200082758-20230705-2023_07_07-DE

S'engage à réaliser les travaux à compter de la date de notification de la décision attributive de la subvention

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

> Le Maire, Maxime GROSHENRY,

